



VILLE DE
ROUBAIX

Dépôt d'une demande PIC (Bilan) n° 2667058

effectuée le 19/04/2025 à 10h43min44sec

Dossier de Projet d'Initiative Citoyenne : dépôt du bilan de la demande PIC : "Soirée Distinct Era #3" qui s'est déroulé le 21/03/2025

DEMANDEUR

Civilité Prénom Nom

M. Raphaël Kamani

Abondance Mouv

Adresse

13 rue de l'Hospice

59100 ROUBAIX

France

Courriel

Contact@abondance-mouv.fr

Téléphone portable

0663044852

Les données personnelles utilisées par la Ville de Roubaix sont conservées et traitées dans ses fichiers aux fins exclusives de traitement de vos demandes et d'accomplissement de nos missions de service public. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits, notamment d'information, d'accès et de rectification en s'adressant par courrier au délégué à la protection des données de la Ville :

Hôtel de Ville de Roubaix - 17 Grand'Place - CS 70737 - 59066 Roubaix Cedex 1

Dépôt d'un bilan de projet PIC

Dispositif financé par la Région Hauts-de-France avec le concours de la Ville de Roubaix

Titre du projet

Soirée Distinct Era #3

Objectifs du projet

? *Offrir un espace d'expression pour les danseurs en devenir ou en cours de création d'un solo.*

? *Sensibiliser le public et les artistes à la pluridisciplinarité des danses urbaines.*

? *Citoyenneté et inclusion sociale : Proposer un événement ouvert à tous, favorisant les échanges interculturels et intergénérationnels.*

? *Égalité hommes-femmes : Garantir une parité artistique stricte (50/50).*

? *Accessibilité : Assurer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (lieu adapté, communication inclusive).*

? *Dynamisme local : Offrir une plateforme d'expression pour les artistes émergents et renforcer le rayonnement des cultures urbaines à Roubaix.*

? *Implication éducative : Sensibiliser les habitants aux valeurs d'authenticité, de diversité et de respect à travers les danses urbaines*

Date de réalisation du projet

Du 21/03/2025 à 18:00 au 21/03/2025 à 23:00

Déroulement de l'action

Bilan narratif de l'événement DISTINCT ERA

Le vendredi 21 mars 2025, l'événement DISTINCT ERA s'est tenu à la Condition Publique de Roubaix, réunissant plus de 120 participants, dont des enfants, des personnes âgées et des personnes en mobilité réduite, preuve d'une belle diversité du public.

L'objectif de cette soirée était de mettre en lumière l'authenticité des danses urbaines à travers des échanges, des performances et un moment de partage.

Déroulement de l'événement :

1. Conférence & échanges

La soirée a débuté par une table ronde réunissant trois conférenciers (deux hommes, une femme), qui ont partagé leurs réflexions sur leur parcours, leurs projets et sur l'authenticité dans la danse. Le public a pu interagir, rendant le moment particulièrement vivant et engageant.

2. Performances artistiques

Initialement, 10 artistes (6 femmes, 4 hommes) devaient présenter leur solo. Cependant, une danseuse blessée n'a pas pu se produire. Afin de pallier son absence, l'organisateur a pris le relais en présentant une prestation également durant la séquence des performances artistiques, maintenant la fluidité et l'énergie du show.

3. DJ Set & Jam Session

L'ambiance s'est ensuite prolongée avec un DJ Set, offrant un espace libre d'expression aux danseurs et au public. Ce moment a favorisé des échanges de danse à la spontanés et intergénérationnels dans une atmosphère immersive.

Nombre d'habitants mobilisés pour mettre en oeuvre votre action

10 Femme(s), 60 Homme(s)

Nombre d'habitants ayant participé ou assisté à votre action

120 Femme(s), 60 Homme(s)

Résultats obtenus

Points positifs :

- Une belle affluence avec une grande diversité de public
- Une forte interaction entre les conférenciers et les spectateurs
- Un engagement des artistes malgré une adaptation de dernière minute
- Une ambiance chaleureuse et immersive grâce à la scénographie et à l'implication du DJ

Axes d'amélioration :

- Prévoir une solution de secours en cas d'absence d'un artiste
- Récouter plus de feedback constructifs
- Renforcer la communication en amont pour toucher un public encore plus large

Conclusion :

La soirée DISTINCT ERA a réussi à créer un espace d'expression sincère et inclusif, réunissant des passionnés de danse et un public curieux. L'événement a mis en avant la richesse des styles et la diversité des parcours, en restant fidèle à son intention initiale : offrir un moment de partage authentique autour des cultures urbaines.

- *Modalités mises en oeuvre pour permettre aux personnes mobilisées et au public de veiller au respect des principes du contrat d'engagement républicain et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines :*

Respect des principes du contrat d'engagement républicain et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines

- *Neutralité des propos et des contenus : les prises de parole, les interventions artistiques et les échanges avec le public ont été centrés sur les valeurs de la culture, de l'expression artistique et du vivre-ensemble, sans expression de convictions politiques ou religieuses.*
- *Mixité, égalité et inclusion : la programmation a veillé à représenter une diversité d'artistes et d'intervenants (hommes, femmes, diversité d'origines et de parcours), dans une logique de respect, d'égalité des chances*
- *Accessibilité et accueil inclusif : l'accueil a été pensé pour permettre à chacun de se sentir à l'aise, avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite*
Aucune discrimination n'a été tolérée. L'ensemble des bénévoles et intervenants ont été sensibilisés en amont au respect des valeurs d'égalité, de non-violence, de non-discrimination
- *Actions réalisées pour garantir le principe d'égalité de droits entre les femmes et les hommes :*
- *Parité dans la programmation artistique : parmi les 10 artistes programmés, 6 étaient des femmes et 4 des hommes. Cette répartition a été pensée pour valoriser la présence des femmes dans les danses urbaines, souvent sous-représentées.*
- *Diversité des intervenants : lors de la conférence d'ouverture, un équilibre a été respecté avec la présence d'une femme et deux hommes, permettant des regards croisés sur les thématiques abordées.*
- *Accès égal aux espaces d'expression : chaque artiste, quel que soit son genre, a bénéficié du même temps et du même espace pour s'exprimer, dans un cadre bienveillant et sans hiérarchie de valeur.*
- *Équipe mixte et répartitions des rôles : les rôles de coordination, de logistique, d'accueil et d'animation ont été assurés par une équipe mixte, où chacun et chacune a été impliqué de manière équitable.*
- *Ambiance inclusive : une attention particulière a été portée à la création d'un environnement sécurisé et respectueux, où chaque personne pouvait s'exprimer librement sans jugement ni stéréotype lié au genre.*

Qui vous a aidé dans l'organisation de votre projet ?

Sharon Wemba Coordination & Relais d'Information

Quelles aides avez-vous reçues pour monter ce projet ?

L'aide du PIC, de la condition public, et de la diffusion en terme de communication de la part de plusieurs médias.

Cet accompagnement était-il suffisant ?

Oui mais, besoin d'aide de la ville pour la diffusion du dossier presse, nous étions en pleine autonomie et nous aurions aimé être soutenu par la ville

Souhaitez-vous reconduire votre action ?

Oui

Avez-vous d'autres idées de projet ?

Organiser des soirées intergénérationnelles pour recréer du lien

Pièces justificatives

Type	Nom du fichier
Budget réalisé	PIC MODELE BUDGET REALISE 1.pdf
Photo(s) illustrant l'action	_A7R2799web.jpg
Document(s) de communication	communiqué de presse.pdf
Autre(s) document(s) illustrant l'action	communication vidéo et réseau.pdf
Facture(s)	Factures ensembles-2.pdf
Facture complémentaire 1	Carte grise Raphaël .pdf
Etat des frais de déplacements des bénévoles	fiche_frais_déplacement_2025_complété.pdf

CONVENTION D'ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES DU PIC DE ROUBAIX

Le demandeur, le porteur du projet représenté par un collectif d'habitants et le destinataire de l'aide désignés dans la demande sont collectivement identifiés comme les bénéficiaires du PIC de Roubaix, dispositif financé par la Ville de Roubaix et la Région Hauts-de-France. Les bénéficiaires ainsi désignés attestent de leur plein consentement à prendre part au projet décrit, certifient sur l'honneur la sincérité des informations transmises et l'exactitude des données personnelles communiquées.

En sollicitant l'aide du PIC de Roubaix, les bénéficiaires reconnaissent avoir pris connaissance de son règlement et s'engagent à le respecter. Ils s'engagent notamment à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qui lui est annexé, au même titre que l'association gestionnaire du PIC de Roubaix, et à en informer toutes leurs parties prenantes :

- Engagement n° 1 : respect des lois de la République
- Engagement n° 2 : respect de la liberté de conscience
- Engagement n° 3 : liberté des membres de l'association
- Engagement n° 4 : égalité et non-discrimination
- Engagement n° 5 : fraternité et prévention de la violence
- Engagement n° 6 : respect de la dignité et de la personne humaine
- Engagement n° 7 : respect des symboles de la République

De même, les bénéficiaires s'engagent à respecter les principes de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, et à en informer toutes leurs parties prenantes :

- L'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion,
- Le respect de toutes les croyances,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.

Ils s'engagent ainsi à mettre concrètement en avant la mise en œuvre de ces principes en réfléchissant aux moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité, en proscrivant toutes violences et discriminations, et en promouvant une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Lorsque l'objet que poursuivent les bénéficiaires sollicitant l'octroi d'une aide financière du PIC de Roubaix, leur activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite, sont illicites ou incompatibles avec les principes du contrat d'engagement républicain ou de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, la Ville de Roubaix déclare la demande de l'usager inéligible à une instruction par les membres bénévoles des Comités d'attribution.

S'il est établi que les bénéficiaires ayant reçu une aide financière du PIC de Roubaix poursuivent un objet ou exercent une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles ils la conduisent sont incompatibles avec les principes du contrat d'engagement républicain ou de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines, l'association gestionnaire du PIC de Roubaix est fondée à procéder à son retrait.

Si la demande des bénéficiaires répond aux conditions réglementaires d'éligibilité pour une instruction, ils s'engagent collectivement à venir en faire la présentation devant les bénévoles du Comité d'attribution compétent.

Une décision de financement favorable à la réalisation de la demande des bénéficiaires émise par le Comité d'attribution compétent entraîne le versement d'un acompte sur l'aide sollicitée par l'association gestionnaire du PIC de Roubaix, suivant un montant défini par le même Comité d'attribution.

À compter du versement de cet acompte, les bénéficiaires ont une obligation de moyens pour mettre en œuvre le projet décrit dans leur demande. Ils doivent obligatoirement justifier cette mise en œuvre sous la forme d'un bilan reprenant les dépenses afférentes avec l'ensemble des justificatifs financiers - factures, tickets de caisse - les photos et articles de presse éventuels, qu'ils doivent transmettre directement par télécopie sur le portail des démarches en ligne de la Ville de Roubaix.

Ce bilan doit être remis dans un délai maximal d'un mois à compter de la date de fin de réalisation du projet. Le défaut ou l'insuffisance du dossier au jour de l'instruction du bilan entraîne une décision d'ajournement ou la perte du solde du financement décidé par le Comité d'attribution compétent et le remboursement des sommes perçues à titre d'acompte directement à l'association gestionnaire du PIC de Roubaix.

Les bénéficiaires s'engagent à faire connaître par tous les moyens les participations financières et institutionnelles de la Ville de Roubaix et de la Région Hauts-de-France au PIC de Roubaix. Ils ont obligation d'en faire la publicité en apposant leurs logos et celui du dispositif sur les documents, affiches et tracts qu'ils utilisent pour promouvoir leur projet.

ENGAGEMENTS VALIDÉS